

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Distribution de : LES COMBES

Maître d'ouvrage : CC GORGES CAUSSES CEVENNES

Mende, le mardi 11 août 2026

Terrain					Laboratoire											
					Bactériologie					Physico-chimie						
Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Chlore libre mg(Cl2)/L	Chlore total mg(Cl2)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bact. coli- formes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flora à 22°C n/mL	Flora à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turb- idité NFU
LES COMBES HABITATION PARTICULIERE	05/08/2026 LDA48	0,41	0,45	8	21,3	0	0	<1	19	0	463	<0,01	<0,01	<0,5	25	<0,2
Limites de qualité en gras	maximum			9		0	0			0	1100		0,1	50		1
Références de qualité en italiques	minimum			6,5							200					

Afin de faciliter la lecture du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en main.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter la présence excessive de germes revivifiables.

Interprétations

La présence de bactéries revivifiables est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau qui toutefois ne nécessite pas de mesure sanitaire particulière.

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R. 1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.